

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine FAIVRE, Maire

Etaient présents : Isabelle BELLY, Daniel LEHLEYDER, Jean-Paul VEAUDEQUIN, Philippe SARRAUSTE, Claude FAUCHER, Guy Antoine de LA ROCHEFOUCAULD, Maxime CREPIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel LEHLEYDER a été élu secrétaire de séance.

Madame le maire demande au conseil de bien vouloir ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Demande d'une subvention au conseil départemental pour la rénovation du mur du Grimpereau
- Délibérations nominations suite à la démission de Monsieur Lehleyder

I – DÉLIBÉRATIONS :

Décision modificative budget commune :

En fin d'année budgétaire, il est nécessaire de faire quelques mouvements de crédits. Du fait d'un jeu d'écriture comptable, le compte 675 « valeurs comptables immobilières cédées » est dépassé de 117€ du fait de la vente d'un chemin rural. En effet, nous devons inscrire à la fois en dépense et en recette cette opération. Toutefois, en termes de trésorerie, il s'agit bien d'une recette.

Je vous propose donc de prendre au chapitre 022 (dépenses imprévues) 117€.

Ensuite, les dépenses au chapitre 65 (autres charges gestion courante) est dépassé de 37€. Cela s'explique par le nouveau mécanisme de financement du SIGEL : nous avons donc payé sur cette ligne notre part de dépenses de fonctionnement de l'école, ce qui explique un micro-déficit sur la ligne de 37€, les crédits seront pris au chapitre 22 dépenses imprévues.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Fixation d'un prix de vente de l'immeuble de la poste et présentation des diagnostics énergétiques :

Madame le maire présente ensuite les diagnostics énergétiques qui ont été réalisés dans le cadre d'une mise en vente. Vu l'ancienneté du bâtiment, il a été trouvé la présence de plomb et d'amiante.

Le diagnostic de performance énergétique est de catégorie G, concrètement cela signifie que le logement émet 13 333kg de CO2 ce qui équivaut à 69 000km parcourus en voiture.

Le coût du chauffage pour une année est estimé entre 3500 et 4900€.

Toute personne désirant consulter le rapport pourra le faire pendant les heures d'ouverture de la permanence de la mairie.

Madame le maire explique au conseil avoir sollicité deux agences immobilières pour la vente de l'immeuble de la poste, elles travaillent déjà sur le secteur et ont été choisies pour la complémentarité de leurs clientèles. Il s'agit des agences Immovidence et Espaces Atypiques.

Pour la vente, il y a lieu de fixer un prix de départ pour l'immeuble de la poste, elle propose 220 000€

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Contrat assurance statutaire :

Le contrat groupe d'assurance statutaire doit être renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026. Cette assurance est prise pour les agents titulaires et non titulaires.

Pour information, le coût de cette assurance en 2022 a été de 4 500€ pour 7 agents en contrepartie comme nous avons un arrêt maladie depuis le 9 mai dernier, le remboursement des indemnités s'élève à environ 7 000€

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Annuler et abroger deux délibérations du RIFSEEP :

Madame le maire rappelle les délibérations 2021-02-01 concernant l'octroi des primes lors d'un congé maladie et celle sous le numéro 2022-09-08 concernant la suppression de ses mêmes primes lors d'un congé maladie.

Suite à ces deux délibérations, la préfecture nous demande d'annuler celle de 2022 et d'abroger celle de 2021, car elles n'ont pas fait l'objet d'une consultation du comité technique.

Pour conclure, lors de toutes absences justifiées ou non, les primes du RIFSEEP ne seront plus versées.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Demande de subvention pour le mur du Grimpereau auprès du Conseil Départemental :

Madame le maire informe le conseil que nous avons été informé vendredi de la possibilité d'obtenir 20% de subvention supplémentaire pour la rénovation du mur de la part du Conseil Départemental, ce qui correspond à environ 6 000€ sur un projet de 30 124€ HT.

Elle rappelle que ses travaux bénéficient déjà d'une subvention du PNR à hauteur de 50% du projet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Madame le maire donne la parole à Monsieur Lehleyder, il informe le conseil municipal le fait de vouloir démission suite à des problèmes de santé.

Il représentait la commune dans différents syndicats et commissions, il y a donc lieu de le remplacer comme suit:

-Caisses des écoles : Madame Isabelle Belly

-SIGEL : Madame Isabelle Belly

-SMIRTOM : Monsieur de La Rochefoucauld (titulaire), Madame Isabelle Belly (suppléante)

-CCVVS : Monsieur Jean-Paul Veauquin

-Gestion de la fourrière animale : Madame Capucine Faivre (titulaire), Monsieur Maxime Crépin (suppléant)

-CNAS : Monsieur François Gaspard

-CCAS : Monsieur Maxime Crépin

-Correspondant Défense : Monsieur Guy-Antoine de La Rochefoucauld

II – AFFAIRES DIVERSES :

Choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux du parking communal :

Dans le cadre du projet de rénovation du parking communal, Madame le maire a rencontré sur les conseils du Département, deux entreprises pouvant accompagner la commune dans le portage de ce projet via une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Madame le maire a envoyé les propositions au conseil et souhaite en échanger avec eux pour décider quel prestataire serait le plus adapté à notre demande.

L'atelier de l'Ours/ ERA intervient sur certains chantiers dans le PNR (cimetière de Chaussy en cours), SP patrimoine est une personne à son compte, spécialisée dans le patrimoine et qui est intervenue notamment sur la restauration du dôme et du tambour du Panthéon et qui avait approché par le château pour un de leurs chantiers.

Elle explique que les deux rencontres se sont très bien déroulées. Madame Belly trouve que la proposition faite par l'Atelier de l'Ours est plus détaillée dans les phases et les cotations, plus claire et la proximité est rassurant pour des travaux de cette ampleur.

Il faudrait engager les études début janvier 2023, car dans ce projet il n'y a rien de compliqué mais la zone est inondable et il faudra surement solidifier les sols pour accueillir les véhicules. Le CAUE avait envisagé de créer une mare pour récupérer les eaux pluviales.

Le conseil municipal décide de s'engager avec l'Atelier de l'Ours comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Information en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée :

Le préfet a réuni les maires du Val d'Oise par audio conférence jeudi 8 décembre, pour leur donner de premières informations sur les coupures d'électricités à partir de janvier.

Il faut absolument garder à l'esprit que ces coupures temporaires peuvent être évitées si chacun réduit sa consommation d'électricité. Chacun peut contribuer à éviter des délestages programmés.

Si malgré cela, la coupure d'électricité se confirme :

J-3, via l'application Ecowatt, nous serons informés d'un risque de coupure. A ce moment-là, il faut donc restreindre au maximum sa consommation d'électricité.

J-1, si la baisse de consommation n'a pas été suffisante, nous serons informés à 17h la veille de la coupure d'électricité. Elles devraient survenir pour une durée de 2heures au moment de pics de consommation soit le matin entre 8h et 13h et le soir entre 18h et 20h.

Le site internet : coupures-temporaires-enedis.fr indiquera alors rue par rue les lieux concernés.

Cela nécessite un minimum d'organisation, tant l'impact est fort sur le quotidien (santé, isolement, école, eau assainissement, ...).

Madame le maire souhaite mettre en œuvre une organisation en amont avec le conseil municipal et les membres du CCAS pour ne pas être pris de court si cela se passe réellement au mois de janvier.

Point sur l'éclairage public : un devis a été signé pour installer une minuterie pour permettre de couper l'éclairage de 23h30 à 5h30 mais vu le nombre important de demandes les pièces sont difficiles à avoir, Monsieur Veauquin informe le conseil qu'il faudra prévoir 30% de plus pour le compte énergie lors du prochain budget, pour rappel pour le budget 2022 nous avons déjà augmenter de 30% cette dépense.

Il faut également envisager de mettre des ampoules LED route de GASNY.

Points d'avancée sur les affaires de la commune :

- Assainissement : lancement du dossier de consultation des entreprises pour des travaux qui devraient se faire à partir de l'automne 2023. Une réunion publique de présentation sera organisée en temps utiles.
- Installation des bancs dans le bourg et les sorties de village (avec les racks à vélo : 7495€, subventionnés à 70% par le PNR)
- Rénovation du mur du grimpereau
- Suppression de différentes poubelles sur les lieux les plus emblématiques du village (promenade Louis Guy) afin de les mettre en valeur.
- Changement de la chaudière de l'école et purge de l'ensemble du système de chauffage.
- Elagage à venir de la végétation en berges de Seine obtenu par la commune à la charge de Voies Navigables de France. Madame Belly informe avoir eu un rendez-vous avec un chargé de mission Biodiversité du PNR et il ne faut pas tout élaguer en bords de Seine, un rendez-vous va être demandé.
- Devis réalisé pour installer un portail en bois devant le point de collecte des ordures ménagères rue du général Leclerc, en contrebas de l'ancienne poste, à voir lors du budget, idem pour changer les dernières fenêtres de la mairie.
- Vie quotidienne en mairie : la commune a externalisé auprès du centre de gestion la prestation de soutien à la gestion informatique et la préparation des dossiers d'urbanisme.
- Château : lancement d'un groupe d'études pour travailler sur la faisabilité d'implanter un espace de coworking dans une partie non utilisée du château, auquel la commune participe.
- Foyer rural : élection d'une nouvelle présidente, Sandy Théron, le reste du bureau demeure inchangé.
- Un rendez-vous a été fait avec la nouvelle secrétaire générale de la Préfecture, les opérateurs, l'ABF et le directeur adjoint des affaires culturelles pour implanter l'antenne relais dans le clocher de l'église.

Monsieur Veauquin informe que les travaux à la station d'épuration on commencé, ils consistent à réalimenter en eau potable la station de traitement car il n'y avait plus de pression depuis un moment mais nous voulions trouvés des solutions moins onéreuses car ses travaux s'élèvent à 40 000€

Point sur les chemins fait par Madame Belly :

Le projet de boucles pédestres autour du village avance bien : nous avons eu une réunion en novembre sur le terrain avec les agents du PNR du Vexin français pour recueillir leur avis sur un éventuel impact de passages plus fréquents de piétons sur les milieux naturels du Bras de Saint Samson et bords de Seine. Le 12 décembre une réunion s'est tenue avec les techniciennes du PNR en charge de la Conservation de la Réserve

Naturelle des Coteaux de la Seine, avec pour objectif de recueillir leur avis sur la création de boucles empruntant des chemins communaux sur la zone de la Réserve. Des chemins communaux ont pu déjà être éclaircis et réouverts grâce à l'interventions d'habitants du village. Prochaines étapes, des relevés de terrain, la documentation et le balisage des boucles en coopération avec le Comité Départemental de Randonnée du Val d'Oise. L'objectif est d'ouvrir 3 ou 4 boucles pour le printemps 2023, avec des festivités autour de la randonnée pédestre et de notre patrimoine naturel."

- La cérémonie des vœux du village sera organisée vendredi 6 janvier à 18h, elle est ouverte à toutes et à tous, comme nous en avons pris l'engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 20h05.

Le Maire,
Capucine FAIVRE

